



EMCN

12, rue du Général Kœnig 67110 Reichshoffen

Protocole sanitaire EMCN

L'ensemble des règles ci-dessous ont pour but de lutter contre la propagation du virus et protéger au mieux l'ensemble des élèves, parents, professeurs et intervenants de l'école de musique. Ces règles s'appliqueront à tous et pendant toute la durée de leur participation aux activités de l'école.

- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment de La Castine et de la MMA, pour tout le monde à partir de 11 ans.
- L'entrée du bâtiment de La castine s'effectuera par l'entrée principale et la sortie par la porte de côté (sens de circulation).
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de chaque bâtiment (gel hydro alcoolique mis à disposition).

- **Cours de formation musicale et éveil musical :**

Afin de limiter les déplacements et les regroupements dans le bâtiment de La Castine, les élèves de formation musicale, jardin musical et éveil musical attendront dans le sas d'entrée que leur professeur vienne les chercher. A l'issue du cours, le professeur les ramènera dans le hall de La Castine pour une sortie par la porte de côté. Les élèves devront garder leur masque à partir de 11 ans.

Le professeur désinfectera les tables et assises entre chaque cours.

Le respect des horaires d'arrivées et de départ des cours est un point important à ne pas négliger afin de ne pas pénaliser les cours suivants et éviter des déplacements inutiles aux professeurs, ou de devoir faire garderie.

- **Cours de guitare, piano, synthé, accordéon, batterie/percussions, violon, violoncelle et harpe :**

Le port du masque est obligatoire pour le professeur et les élèves, avec une distanciation d'un mètre minimum à maintenir entre le professeur et l'élève.

Pour les cours de piano, le clavier sera désinfecté par le professeur entre chaque élève.

TEL. 03 88 09 79 33 **FAX.** 03 88 09 08 76 **MAIL.** emcn@lacastine.com

Ecole de Musique Associative, siège social : 12, rue du Général Kœnig 67110 Reichshoffen
Numéro de compte : 10278 01880 00018410145 02 Numéro SIRET : 424 397 107 00014

- **Cours de trompette, trombone, hautbois, cor, flûte traversière, saxophone, clarinette, flûte à bec et chant :**
Les cours seront dispensés de manière normale avec une cloison de protection en polycarbonate transparent afin de protéger le professeur et l'élève d'éventuelles projections de gouttelettes.

- **Pratiques collectives :**
Le nombre de participants est limité à 15. Les répétitions auront lieu dans le respect des distanciations physiques, un mètre au minimum entre chaque élève.

- **Chorales enfants :**
Malgré la limite de 15 personnes en pratique collective, nous autorisons les répétitions des chorales enfants, dans le respect des distanciations, ces derniers étant tous mineurs et n'ayant pas encore 11 ans.

- **Ensemble vocal Adulte :**
Les répétitions devront se faire en respectant les distanciations physiques afin de permettre aux participants de ne pas porter le masque. Le ministère de la culture met l'accent sur l'impossibilité de porter masque ou visière pour la pratique du chant choral (circulaire du 26 juin 2020).

Merci pour votre compréhension et pour le respect de ces règles, ainsi que celles des gestes barrières.

Musicalement

Le directeur de l'EMCN
Loïc CAYLA